



**Document participatif ayant permis l'identification de zones semblant
« dangereuses » pour la sécurité dans le village de Saint-Aunès**

10 mesures pouvant être réalisées afin d'éviter des zones « dangereuses » dans le village



Rédacteurs : ARMANGAU Luc, DAMAS Hervé, DETER Julie, DISPA Fabien, GORCE Benoit, GUIGARD Alain, et autres adhérents de Forum Saint-Aunès

Validation : conseil d'administration de Forum Saint-Aunès le 4 avril 2021

Présentation à Monsieur le Maire et adjoints : mai 2022

Publication en ligne : 10 janvier 2025

Préambule

Forum Saint-Aunès est une association à but non lucratif loi 1901 dont l'objet est de créer un réseau d'échanges entre des personnes physiques, d'organiser des rencontres, des activités, des débats, d'échanger des informations et de développer la qualité de vie dans la commune de Saint-



Aunès. En 2020, ses adhérents ont décidé de structurer leurs réflexions par thème afin de rendre leurs propositions accessibles à toutes et tous. Ces documents rédigés collectivement sont disponibles sur le site web de l'association (<https://www.forum-saint-aunes.fr/>) et portés à connaissance des élus de la commune. Nous espérons qu'ils porteront à réfléchir et donneront envie aux habitants et aux élus de se mobiliser pour concrétiser les propositions.

Toutes les propositions retenues doivent être faciles à mettre en œuvre, c'est à dire demander peu de moyens financiers pour être concrétisées. Leur réalisation dépend donc plus de la volonté politique que d'un problème de budget limité. Les propositions demandant des travaux d'aménagement importants ne sont donc pas listées ici.

10 Mesures permettant d'améliorer la sécurité en supprimant des zones « dangereuses » dans le village de Saint-Aunès

1) La prise en compte et le suivi des signalisations émises par les habitants :

Proposition : Mettre en place un système de suivi des signalements (tableau de bord) à la mairie.

La réactivité des habitants et le signalement rapide de situations dangereuses à la mairie peuvent éviter des accidents. Il est dommage de constater que souvent le signalement doit être répété car le message n'a pas été transmis/a été perdu/n'a pas été vu (« post-it envolé ») et qu'aucun retour n'est généralement fait sur la bonne prise en compte, la date prévue de réparation, la réparation effective.

2) La circulation des véhicules dans le village :

Proposition : Placer tout le village en zone 30 avec priorité à droite systématique.

De trop nombreuses rues de Saint-Aunès, et principalement les deux axes principaux, sont abordés par des automobilistes ou des motards à des vitesses bien trop élevées.

L'avenue des Costières est d'ores et déjà placée partiellement en zone 30 mais son **manque de signalement** (marquages au sol manquants) rend son respect assez rare.

Il existe de nombreuses communes qui ont placé l'intégralité du cœur de leur village, ainsi que les routes le traversant, en zone 30 mais également avec priorité à droite systématique, sauf de très rares croisements.



La mise en place d'une priorité à droite dans l'ensemble du village (comme cela existe à Mauguio ou Le Crès) au lieu de mettre des « stop » aux rues débouchant sur les grands axes de passage permettrait de ralentir les véhicules par risque de collision.



S'il y avait une priorité à droite en sortant de la rue Paul Cézanne ainsi que de l'avenue Frédéric Bazille, au lieu d'avoir un « stop », cela inciterait les usagers de l'avenue du Salaison ou RD24E2 à rouler moins vite et à être plus vigilants.

Pour que ce changement ne provoque pas d'accidents, il doit être bien signalé.



***Attention, près de l'école la remise à la circulation (enlèvement des barrières) du petit parking et de la voie en sens unique le traversant rend le lieu dangereux avec des voitures en double file, des remontées de voitures en marche arrière ou pire en sens interdit. Le stop débouche en bas sur une zone de faible visibilité (à droite) puisqu'à l'heure de sortie des classes les voitures se garent le long de la route et un trottoir en cul de sac sans passage piéton pour traverser

3) Les trottoirs :

Proposition : Rendre TOUS les trottoirs accessibles à tous.

De nombreux trottoirs sont trop étroits/mal conçus et ne permettent pas le passage de piétons, et encore moins de poussettes ou de PMR.

- Le trottoir rue Majurel entre le chêne sculpté et l'avenue des Costières est impraticable à cause des panneaux de signalisation qui sont ancrés au milieu de celui-ci et de haies non taillées.

- Le trottoir, avenue des Costières face aux toilettes, est occupé par l'armoire de sous-répartition de « France Télécom » qui dessert le village, la création d'une chicane en ce lieu permettrait aux piétons de continuer sans être obligés de marcher sur la route.



Une chicane, en plus, permettrait un ralentissement de la circulation par un passage alterné (cela existe à Vendargues).

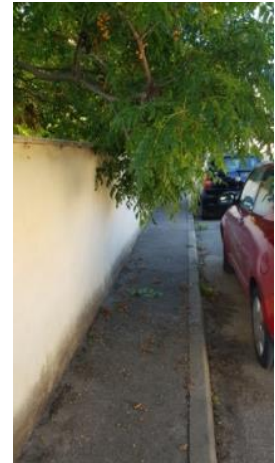


- Rue Jules Ferry, avec la création de la nouvelle placette de parking, le trottoir est interrompu et débouche sur des places de parking, le piéton doit passer sur la route, sans passage piéton.
- Le cheminement entre la mairie et le lavoir se fait obligatoirement sur la route.
- Depuis environ 30 ans qu'ils ne sont plus utilisés, des boîtiers bleus de répartition d'un vieux réseau de télévision collective gênent le cheminement piétonnier avenue des Chasseurs.



- Des haies (domaine privé) ne sont pas taillées. La police municipale devrait rappeler, (puis si aucune suite n'est donnée lancer une procédure d'injonction) aux propriétaires de haies qui empiètent sur les trottoirs, leur obligation de taille ainsi que leur devoir d'égailage lorsque des fils passent dans les branches de leurs arbres (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales).





- Certains riverains ont pris l'habitude de stationner sur les trottoirs sans laisser assez d'espace pour une poussette...et cela malgré la proximité de l'école et les nombreux piétons (avec enfants) qui y circulent.



- De nombreux trottoirs et passages piétons ne sont pas accessibles à un fauteuil roulant (pas de passage bateau).

- Certaines rues très passantes (la Crouzette) ne disposent pas de trottoirs. Certains trottoirs sont quasiment inexistant obligeant à marcher sur une avenue hyper dangereuse.



- Un usager de l'avenue des Cévennes a été obligé de combler avec du béton l'entourage d'une plaque qui dépassait du trottoir afin d'éviter que d'autres ne se blessent aux chevilles.



4) Les passages piétons :

Proposition : Rendre visibles les passages piétons.

- Le passage piéton près de la mairie permettant de se rendre à la gare SNCF a disparu.
- Absence de passage piéton rue Jules Ferry (devant l'école !) là où le trottoir a été interrompu pour créer des places de parking (voir 2 et 3)



5) Les pistes cyclables :

Proposition : Rendre visibles et utilisables les pistes cyclables existantes.

Les tracés des diverses pistes cyclables (peintures sur les goudrons) sont en partie effacés et certains lieux sont particulièrement dangereux :

- Entre la place Jules Gleize et la place Joseph Delteil, il y a une double dangerosité :
 - D'une part lorsque l'on arrive de la place J. Gleize, on ne voit pas tout de suite qu'une partie de la descente est un escalier,
 - Cette voie débouche sur la place J. Delteil à un endroit où des véhicules peuvent potentiellement circuler, le dégagement étant à angle droit et étroit il est impossible de rester sur la piste cyclable.
 - On peut aisément imaginer qu'un enfant soit déséquilibré et tombe sur la route au moment de l'arrivée d'un véhicule....

La dangerosité de cet endroit est signalée régulièrement depuis sa création (2018 ?) sans que rien n'est jamais été mis en place.



- Certaines pistes cyclables sont en fait des espaces partagés (piéton/vélo) sans que rien ne soit indiqué en ce sens (avenue des costières par exemple)
- De nombreuses pistes cyclables sont utilisées quotidiennement pour le stationnement alors que des places existent à quelques mètres (place Jean Gleize, rue Albert Dubout,....)

6) La sécurisation des travaux :

Proposition : Sécuriser et rendre visibles les travaux.

Lors de travaux, il serait utile de rappeler aux entreprises que la sécurisation des travaux est de leur responsabilité, **en voici quelques exemples :**

- Un bloc béton est resté à cheval sur le chemin de Montpellier à Nîmes plusieurs jours sans annonce préalable avant qu'un panneau y soit accroché puis qu'il soit repoussé sur le bas-côté par un conducteur qui s'est arrêté.



- L'avenue du mas de Sapte est restée longtemps sans trottoirs et sans passage piéton près de la construction de la maison médicale et appartements
- Des grilles et déchets sont régulièrement sur la voie à l'entrée du village avenue des costières (en venant de Vendargues) et sur le chemin de Montpellier à Nîmes

7) Les panneaux routiers :

Proposition : Entretien et rendre visibles les panneaux

- Suite à un temps de remplacement des panneaux cassés, tordus, couchés (après impact par un véhicule) très (trop) long, de nombreuses zones dangereuses sont peu ou pas signalées.
-



Certains panneaux sont mal placés et peu visibles : par exemple le panneau signalant que l'avenue de l'Occitanie est « sans issue » étant placé trop haut, des usagers s'y engagent et viennent buter sur une place. En rajouter un à une hauteur visible sur le poteau portant le nom de l'avenue serait un plus.



- Certains panneaux sont cachés par la végétation. Il pourrait être demandé aux propriétaires de veiller à ce que leurs branches ne cachent pas la visibilité des panneaux.



8) Les entrées du village :

Proposition : Signaler et soigner les entrées du village

Les conducteurs doivent se rendre compte qu'ils entrent dans un village pour être plus vigilants et réduire leur vitesse.

A. L'entrée nord de la D145.

Le croisement entre le chemin de Montpellier à Nîmes et l'avenue des Costières est très dangereux, il y a déjà eu plusieurs accrochages :

- Le chemin en lui-même est trop étroit et encore plus depuis le début des nouveaux travaux de la ZAC des Châtaigniers. Les accotements y sont inexistantes (voir point 5)
- Depuis les nouveaux travaux, le virage à droite vers le village est dangereux car les barrières placées pour protéger le chantier empiètent largement sur la route obligeant les véhicules à se déporter à gauche sur la file des véhicules sortant du village qui eux aussi ont des dégradations importantes de l'accotement.
- Le panneau d'entrée de village est souvent caché derrière des grilles voire parfois des poubelles.



B. L'entrée nord de la D24E2.

- Le panneau « STOP » situé au croisement de la RD24E2 et la RD613 se trouve être très bas, en conséquence celui-ci bouche la visibilité à gauche, ce qui rend ce carrefour encore plus dangereux qu'il ne l'est déjà. Le positionner sur un pied plus haut serait un mieux.
- Les piétons et cyclistes qui mettent pied à terre ont bien du mal à traverser cette route en l'absence de passage piéton.

9) Des bâtiments « dangereux » :

Proposition : Entretien et réparer les bâtiments et le mobilier

- Le muret en pierre situé à côté de l'église s'effrite sur le trottoir et la route.



- Certains murs de soutènement paraissent dangereusement bombés
- L'église est fissurée

10) Taille et élagage :

Proposition : Entretien la végétation et inciter les riverains à le faire.

- Certains éclairages publics sont dans la végétation et sont donc quasiment inutiles.





- Certains trottoirs sont inaccessibles aux piétons et/ou aux poussettes et PMR à cause de végétation mal taillée (voir «3) trottoirs »)